

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu dans le cadre des demandes de dérogations mineures pour les propriétés suivantes :

- **Demande pour la propriété située au 1090 rue Lucie et au 214 boulevard Alexandre**

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure :

Concernant le 1090 rue Lucie, la dérogation concerne la marge latérale. Cette dérogation vise à accorder une marge latérale pour la construction du bâtiment principale à 1,4 mètre au lieu des 3 mètres demandés par le règlement de zonage.

Concernant le 214, boulevard Alexandre, la dérogation vise à autoriser la subdivision du lot en 2. Le premier lot sera conforme, mais le deuxième aura une largeur de 13,47 mètres sur le chemin privé.

Le Conseil prendra connaissance des avis lors de la séance ordinaire du lundi 7 août 2023. De plus, la consultation publique aura lieu ce **7 août 2023 à 18h30** à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de ville, au **101, rue de l'Hôtel-de-Ville**, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 19 juillet 2023


MARYSE ALLARD, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE